



**Élus ayant suivi
la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale**

Chacun des membres nommés ci-dessous a suivi la formation obligatoire des élus - Éthique et de déontologie en matière municipale organisée conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, qui prévoit que :

« Tout membre d'un conseil d'une municipalité, membre élu ou réélu, doit dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ».

Monsieur Bernard Marion, maire
Madame Nicole Isabelle, conseillère
Monsieur Benjamin Cousineau, conseiller
Madame Lyssa Paquette, conseillère
Monsieur Yvon Desrosiers, conseiller
Madame Line Gendron, conseillère
Monsieur Éric Leclerc, conseiller

Je, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton certifie par les présentes que cette déclaration est exacte et conforme.

Le rapport sera déposé au conseil le 6 juin 2022.

Fait et signé à Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, ce 10^e jour de mai 2022.

Brigitte Desruisseaux
Directrice générale et greffière-trésorière